

Communiqué de presse

De la Fédération Générale des PEP

Créteil, le 18 mai 2015

Une loi qui assure la liberté de conscience pour la petite enfance

COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF LAÏC

L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture et à l'unanimité, une proposition de loi stipulant que les établissements et services accueillant des enfants de moins de six ans, peuvent apporter des restrictions à la liberté des salariés de manifester leur religion, sous les conditions prévues par le code du travail. Cette loi si elle est adoptée définitivement, reviendrait à consolider le dernier arrêt de la Cour de cassation sur Baby Loup qui pouvait à tout moment être remis en cause.

Le Collectif laïque n'a cessé d'œuvrer depuis cinq ans pour que les établissements privés et associatifs soient libres de faire le choix éducatif de la neutralité religieuse en toute sécurité juridique. Il apprécie que soit enfin considéré en priorité l'intérêt des enfants et de leur développement à l'abri des prosélytismes de toute nature, conformément aux conventions internationales concernant les droits de l'enfant.

Il rend hommage à l'équipe de Baby Loup et à sa directrice, Natalia Baleato, dont l'engagement laïc a été sans faille tout au long des épreuves et des incertitudes juridiques passées.

Associations signataires :

AEPL Ile de France, Association des Libres Penseurs de France (ADLPF), CAEDEL, Mouvement Europe et Laïcité, Comité Laïcité République (CLR), Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL), ÉGALE, Égalité-Laïcité-Europe, Fédération Française « Le Droit Humain », Fédération générale des PEP, Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, Grande Loge Féminine de France, Grande Loge Mixte de France, Grande Loge Mixte Universelle, Laïcité-Liberté, Le Chevalier de la Barre, Les Comités 1905, Libres MarianneS, Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), Observatoire International de la laïcité, Regards de Femmes, Union des FAMILLES Laïques (UFAL), Union Rationaliste

À propos de la Fédération générale des PEP :

La Fédération Générale des PEP (Pupilles de l'enseignement public), est un réseau associatif créé en 1915, complémentaire de l'école.

Acteur majeur de l'économie sociale dont les produits d'exploitations s'élèvent à près de 740 millions d'euros, le réseau national PEP, mène, dans le respect de ses valeurs fondatrices qui sont la solidarité et la laïcité, des actions dans plusieurs domaines : L'éducation, les loisirs, le social et le médico-social, de la petite enfance aux adultes. Forte de ses 92 associations départementales, 3 associations territoriales, 2 associations partenaires, de ses 23 unions régionales et de ses 22 000 salariés, la Fédération Générale des PEP est un partenaire privilégié des pouvoirs publics, des enseignants et des familles, plus de 1 300 000 enfants et adultes accompagnés chaque année. Alliant la force d'un réseau national aux convictions d'un mouvement engagé, Les PEP sont un réseau agissant pour le droit de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

CONTACTS:

Fédération Générale des PEP

Majda Zeroual - communication@lespep.org - 01 41 78 92 82

*La force d'un réseau National, les convictions d'un mouvement engagé, pour le droit et l'accès de tous :
à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie scolaire*

